

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Montrond le Château (Doubs)

Séance du Conseil Municipal DU LUNDI 29 JUILLET 2013

L'an deux mil treize, le vingt-neuf juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gabriel LAITHIER, Maire.

Présents : Mesdames Jenny CHOPARD, Blandine GAILLARD, Dominique GIRARDIER, Christelle LIDOINE, Colette PIGUET, Virginie WETZEL,
Messieurs Gilles BERNARD, Thierry CLERC, Gabriel LAITHIER, Xavier LIDOINE, Pascal PERRIN.

Absents excusés : Mme Dominique GIRARDIER, M. Michel BOHLY, M. Luc FOURQUET.

Absent : M. Luc DECREUSE.

Délégations de pouvoir : Mme Dominique GIRARDIER à M. Gabriel LAITHIER, M. Michel BOHLY à Mme Virginie WETZEL.

Un scrutin a eu lieu, **Mme Blandine GAILLARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommée pour remplir les fonctions de **secrétaire**.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté sans remarques.

M. le Président a déclaré la séance ouverte et a exposé ce qui suit :

1° Décision sur contrat de concession temporaire parcelle section ZH n° 240 pour partie.

2° Exercice droit de préemption urbain parcelle urbanisée section ZD n°77.

3° Déclarations préalables de travaux présentées par :

- M. Gérard ANTONI (Construction abri de jardin).
- M. Jérôme DEVAUX (Agrandissement terrasse).

4° Vote de confirmation compte administratif suite erreur matérielle.

5° Rapport d'étape Elaboration PLU.

6° Tarifs concessions columbarium, « cavurnes », tombes et caveaux.

7° Avancement projet réfection clocher Eglise.

8° Aménagements de sécurité intramuros.

9° Informations et communications diverses :

- Ligue de l'Enseignement hausse des tarifs Ecran Mobile.
- Correspondance riverain Aire de Jeux.
- Communication correspondance Association Communes Forestières.

En début de séance, le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour :

- déclaration préalable de travaux de M. et Mme FRANÇOIS,
- délibérations à prendre pour la location de deux logements communaux.

L'ajout à l'ordre du jour de ces sujets est accepté **à l'unanimité**.

1° DÉCISION SUR CONTRAT DE CONCESSION

M. Florian GODET invité à s'expliquer au sujet du contrat de concession temporaire n'a pas répondu à la sollicitation faite par les Membres du Conseil Municipal. Les Elus regrettent

vivement cette absence non annoncée. Le Maire prendra attache aux fins de programmer une rencontre à la prochaine séance.

2° URBANISME

- Exercice droit de préemption urbain sur parcelle section ZD n°77 : les Elus, en l'absence de projet sur cette emprise, décident, à l'unanimité, de ne pas exercer leur droit de préemption.
- Déclaration préalable de travaux de M. Gérard ANTONI (création abri de jardin) : avis favorable.
- Déclaration préalable de travaux de M. Jérôme DEVAUX (agrandissement d'une terrasse avec escalier) : avis favorable.
- Déclaration préalable de travaux de M. et Mme FRANÇOIS (édification d'une clôture grillagée) : avis favorable.

3° VOTE DE CONFIRMATION COMPTE ADMINISTRATIF 2012 ET BUDGET PRIMITIF 2013 SUITE ERREUR MATÉRIELLE SIGNALÉE PAR PRÉFECTURE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à une erreur matérielle, la Préfecture sollicite un vote de confirmation concernant le compte administratif 2012 du budget « assainissement », le report de l'année 2011 n'ayant pas été reporté en section investissement.

Cette information annoncée, M. le Maire cède la Présidence à M. Thierry CLERC, Maire adjoint. Il quitte la salle et ne prend pas part aux débats et au vote et n'exerce pas la délégation qu'il détient de Mme Dominique GIRARDIER, Maire adjointe absente.

Le Conseil Municipal vote, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le compte administratif de l'exercice 2012 dont les résultats, conformes au compte de gestion du Trésorier pour l'exercice considéré, apparaissent comme suit :

Résultats à la clôture de l'exercice 2011 :

Fonctionnement : 135 551,81 € (excédent)
Investissement : 99 416,44 € (excédent)

Opérations de l'exercice 2012 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :	14 831,24 €	18 017,60 €
Investissement :	385 941,48 €	128 282,56 €
Restes à réaliser :	0,00 €	0,00 €

Résultats à la clôture de l'exercice 2012 :

Fonctionnement : 138 738,17 € (excédent)
Investissement : 158 242,48 € (déficit)

4° RAPPORT D'ÉTAPE - ÉLABORATION PLU

La réunion de la Commission du 19 juillet 2013, a permis à M. Hervé HENRY (DDT) d'exprimer clairement ses appréciations sur les données chiffrées des espaces consommés comparés au potentiel urbanisable envisagé ainsi que sur la configuration du document de zonage.

Un débat s'instaure entre plusieurs Elus qui considèrent que le règlement manque de précisions notamment en ce qui concerne l'architecture des constructions, les matériaux utilisés et l'aspect extérieur des bâtiments.

M. TERREAUX lors de la réunion de la Commission a proposé d'ajouter une annexe traitant des recommandations urbanistiques et architecturales.

5° TARIFS CONCESSIONS AU CIMETIÈRE

La pose d'un nouveau columbarium et de « cavurnes » au cimetière entraîne l'établissement de nouveaux tarifs de concessions ainsi fixés après débat :

1° Columbarium :

1. Emplacement urnes :
- concession de 15 ans : 210 €
 - concession de 30 ans : 365 €
 - concession de 50 ans : 570 €

(Ce tarif comprend la fourniture d'une plaque d'inscription).

2° Cavurnes :

- concession de 15 ans : 130 €
- concession de 30 ans : 190 €
- concession de 50 ans : 280 €

(Ce tarif comprend la fourniture d'une plaque d'inscription).

3° Tombes et caveaux

- ↳ Emplacement simple (pour un cercueil) de 1,00 m x 2,20 m
- concession de 15 ans : 150 €
 - concession de 30 ans : 300 €
 - concession de 50 ans : 500 €

- ↳ Emplacement double de 2,20 m x 2,20 m :
- concession de 15 ans : 300 €
 - concession de 30 ans : 600 €
 - concession de 50 ans : 1000 €

6° AVANCEMENT PROJET CLOCHER

Les Elus prennent connaissance du devis établi par l'architecte M. LAPPRAND, architecte pour la restauration du clocher de l'Eglise. Le coût de l'opération est estimé à une somme maximale 194 321, 06 € TTC avec installation d'un paratonnerre. L'homme de l'Art a fait visionner à M. le Maire et à Mme GAILLARD, Maire adjointe une animation laissant apparaître les graves désordres de la dalle sommitale et une proposition de couverture communiquée également en version papier. Les Elus aborderont en détail le devis lors de la prochaine réunion du Conseil.

7° AMÉNAGEMENTS SÉCURITÉ INTRAMUROS

Les riverains voie de Pugey et chemin des Moirots, émettent des doléances quant à la vitesse excessive des véhicules. Un propriétaire Grande Rue a signalé les dégâts occasionnés sur un avant-toit par un véhicule poids lourd. Le Maire visitera les lieux avec M. Gilles BERNARD et proposeront des solutions.

La pose de potelets Grande Rue sera effectuée après vérification de la largeur de certains engins agricoles (moissonneuses batteuses).

8° AFFECTATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX

Une délibération est prise pour informer officiellement de l'attribution du logement situé au 02 route de Malbrans à M. et Mme Jean-François GRESSIER (loyer 301,22 € révisable chaque

année – caution d'un mois de loyer soit 301.22 €) et une deuxième délibération par l'attribution du logement situé 4 rue de l'Eglise à M. Arnaud GAILLARD (loyer 215. 40 € et caution 215. 40 €). Ces décisions sont acquises à l'unanimité.

9° INFORMATIONS DIVERSES

*Le badge d'accès à la déchetterie pour la Commune est parvenu en Mairie, accompagné d'un courrier précisant que les dépôts seront désormais facturés à la collectivité.

***Ecran Mobile**

Les Elus exploitent le courrier adressé par le Comité de Montrond « section cinéma » à La Ligue de l'Enseignement Ecran Mobile Franche-Comté avec copie pour la Commune, relatif à l'augmentation démesurée de la subvention demandée aux Communes.

M. LAITHIER et Gilles BERNARD se rendront à Byans sur Doubs le 30 août 2013 pour une réunion qui permettrait de rechercher d'autres solutions.

***correspondance riverain/Aire de jeu**

Un riverain de l'aire de jeux demande la réparation du filet protecteur. L'employé communal interviendra dès que possible.

*Les Elus prennent connaissance du courrier de l'Association des Communes Forestières.

*Le Maire informe les Elus que la pose de la barrière autour du Monument de la Vierge du Château est terminée et apporte ainsi toute sécurité pour les promeneurs.

*Les habitations construites en bordure du Chemin des Moirots sont dépourvues de canalisation publique et sont alimentées par un tuyau privé. Le Président du Syndicat des Eaux de la Haute-Loue, après avoir pris connaissance du problème à la demande du Maire, a demandé plusieurs devis auprès d'entreprises en vue de travaux. Le maire adressera un courrier à tous les riverains en vue de solliciter leur participation financière.

*M. ÉPAILLY demande que l'éclairage public ne soit pas interrompu à proximité de son établissement. Cette demande ne peut être satisfaite techniquement et en raison d'une exception à la règle.

*En fin de séance, M. Thierry CLERC remercie les personnes qui l'ont assisté lors du tir du feu d'artifice le 13 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Prochaine réunion prévue le 09 septembre 2013 à 20 h 30

Le Maire
Gabriel LAITHIER

Numéro de délibération	Objet
DCM n° 07.13.01	Droit de préemption urbain parcelle cadastrée section ZD n°77.
DCM n° 07.13.02	Confirmation compte administratif 2012 - Assainissement.
DCM n° 07.13.03	Tarifs cimetièrè.
DCM n° 07.13.04	Location logement communal.
DCM n° 07.13.05	Location logement communal.

Conseillers	Signature	Conseillers	Signature
BERNARD Gilles		GIRARDIER Dominique	Absente excusée
BOHLY Michel	Absent excusé	LAITHIER Gabriel	
CHOPARD Jenny		LIDOINE Christelle	
CLERC Thierry		LIDOINE Xavier	
DECREUSE Luc	Absent	PERRIN Pascal	
DUBOZ Delphine		PIGUET Colette	
FOURQUET Luc	Absent excusé	WETZEL Virginie	
GAILLARD Blandine			